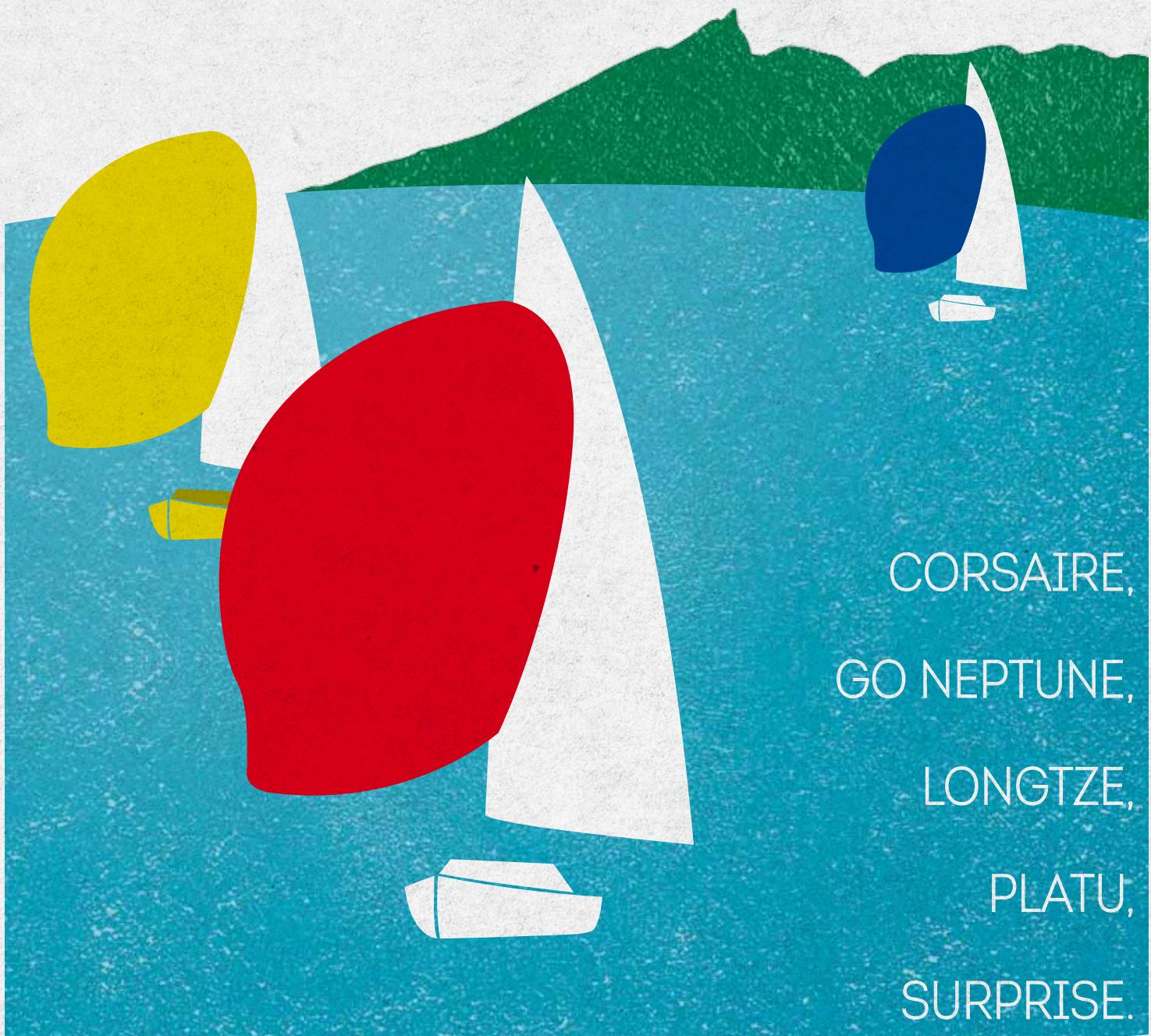


3^{EME} COUPE INTERNATIONALE DES MONOTYPES

**DU 2 AU 4
OCTOBRE 2015** **VOILES
D'AUTOMNE**



CORSAIRE,

GO NEPTUNE,

LONGTZE,

PLATU,

SURPRISE.

AVIS DE COURSE

1 - Organisation

Organisée par le Club Nautique Voile d'Aix les Bains, la 2nd édition de la Coupe internationale des monotypes «Voiles d'Automne» aura lieu du vendredi 2 au dimanche 4 octobre 2015.

2 - Règles

La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013-2016, les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «prescriptions», les règlements fédéraux, les règles de classe. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3 - Classes admises

Les classes invitées sont : Surprise, Platu 25, Longtze Premier, Corsaire, Go Neptune avec un minimum de 7 concurrents par classe. Toute classe en faisant la demande par l'intermédiaire de son président d'association de classe avant le 31 août 2015 sera invitée, à la condition d'offrir la garantie de réunir au moins 7 concurrents.

4 – Inscriptions & Règlements

4-1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, les licences F.F.V. 2015 valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

4-2. Les équipages peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site internet du Club Nautique Voile d'Aix les Bains (www.cnva.com), accompagné du règlement correspondant :

Inscription du bateau 40 € + 20 € par équipier naviguant

Mode de règlement : Paiement sur place (liquide ou carte bleu)

NB : Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

4-3. Les concurrents étrangers non licenciés F.F.V. devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros. Dans le cas contraire, possibilité leur est offerte sur place de prendre une licence française au tarif national de 52 € (adultes) et 26 € (jeunes de moins de 18 ans).

5 – Programme

Jeudi 1 octobre :

15 heures – 19 heures : grutages et confirmation des inscriptions

Vendredi 2 octobre :

8 heures – 13 heures : grutages et confirmation des inscriptions

13 heures : Briefing coureurs

14 heures : 1ère manche de la journée, manches à suivre.

Après la dernière manche du jour : pot d'accueil.

Samedi 3 octobre :

10 heures : 1ère manche de la journée, manches à suivre.

19 heures 30 : Soirée des équipages (gratuit pour les coureurs 15 € pour les accompagnateurs).

Dimanche 4 octobre :

10 heures : 1ère manche de la journée, manches à suivre.

Remise des prix dès que possible.

6 – Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles sur le site internet du Club Nautique Voile d'Aix les Bains. (www.cnva.com).

7 – Parcours

Les parcours seront soit des parcours construits, soit des parcours côtiers, sur l'étendue du Lac du Bourget.

8 – Classements

Les classements séparés pour toutes les séries seront conformes à l'annexe A, règle 4.1 - système des points avec minima des règles I.S.A.F.

9 – Pénalités de remplacement

Application de la pénalité de rotation de 360 (modification à la règle 44.2 des règles I.S.A.F.).

10 – Publicité

En application de la régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

11 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le dimanche 4 octobre dès que possible.

12 – Jury

Les décisions du jury seront sans appel.

13 – Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en cour se relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14 – Droit à l'image

Les participants à la Coupe internationale des monotypes «Voiles d'Automne» autorisent l'organisation à utiliser tout support média à des fins promotionnelles. Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

15 – Amarrage

Le Club Nautique Voile d'Aix les Bains assurera l'amarrage à flot du jeudi 1 octobre à partir de 12h00 jusqu'au lundi 5 octobre 2014 à 12h00.

16 – Hébergement

Contacter la centrale de réservation de l'Office Touristique d'Aix les Bains au 04 79 88 68 05.

**Prescriptions of the Fédération Française de Voile to the
Racing Rules of Sailing 2013 – 2016 applying to foreign competitors :**

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr.

CONTACT :

CNVA

Le grand Port

73100 Aix les Bains

04 79 31 10 74

www.cnva.com